



**Arrêté du Maire n° 2022/ 009319**

**OBJET :** Réservation d'une place de stationnement en face le 27 place Charles de Gaulle, du mercredi 14 décembre 2022 au samedi 14 janvier 2023 inclus

**La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

**Vu** les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

**Vu** la demande d'autorisation de stationner en face le 27 place Charles de Gaulle par M. HECIAK Sébastien demeurant 27 place Charles de Gaulle en date du mercredi 14 décembre 2022,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** En raison de travaux au 27 place Charles de Gaulle, M. HECIAK Sébastien est autorisé à stationner sur 1 place de stationnement du mercredi 14 décembre 2022 à 8h au samedi 14 janvier 2023 20h, sauf les jeudis matins jours de marché.

**Article 2:** Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par M. HECIAK.

**Article 3 :** Le permissionnaire s'acquittera des redevances calculées en fonction de la surface relevée par des agents assermentés et le nombre de semaines utilisées, fixés annuellement par le Conseil Municipal du 26/11/2021 soit la somme de : TRENTE **EUROS (30€)**, calculés comme suit :  
De 0 A 4 Semaines + inférieur à 15m<sup>2</sup> = 30 €

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . M. HECIAK

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,  
le mercredi 14 décembre 2022

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

